

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 6 avril 2022, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez                   Mme Suzanne Guilbault  
                  M. Philippe St-Jacques                   M. Nyx Pilon  
                  Mme Michelle Payette                   M. François Beaumont

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2022-RAG-6476

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

- 6.1 Prêt de la salle sans frais pour le brunch de la fête des mères – communauté St-Boniface.
- 6.2 Réponse du Ministère des Transports concernant notre appui pour un pont à Maniwaki.
- 6.3 Offre de service de réparation de nids-de-poule avec asphalte froide
- 6.4 Retour sur la demande de diminution de vitesse sur une portion de la Route 105.
- 6.5 Demande de commandite de Voix et Solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau.
- 6.6 Suivi chemin Bois-Franc/Montcerf – Transit VTT
- 6.7 Rue Branchaud.

Adoptée.

2022-RAG-6477

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2022**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 tel que présenté.

Adoptée.

2022-RAG-6478

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 68 631.40 \$ et la liste des comptes payés au montant de 53 468.53 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 30 mars 2022 au montant de 384 733.20 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 mars 2022**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 326 576.15 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 557.46 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire pour mars 2022.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mars 2022.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour mars 2022.

2022-RAG-6479

## **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2021**

ATTENDU Transports Québec a versé une compensation de 45 083 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Bois-Franc informe Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

Adoptée.

2022-RAG-6480

**DOSSIER DU 463, ROUTE 105 – DÉCISION À PRENDRE ENVERS L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2020-RAG-6276 il est mentionné que nous allons absorber les frais pour le transfert de l'immeuble à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même résolution, il est aussi mentionné que nous allons, suite au transfert, envoyer une facture à l'ancien propriétaire pour les frais de transfert et les taxes impayées afin que celui-ci prenne entente avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette résolution, nous avons dû absorber d'autres frais afin de réussir à faire le transfert pour que le dossier puisse avancer;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité absorbe les frais de ce dossier sans envoyer de facturation à l'ancien propriétaire puisque celui-ci ne paiera pas de toute façon et nous n'avons même plus les coordonnées pour le joindre.

Adoptée.

2022-RAG-6481

**REMBOURSEMENT DE LA DETTE DU COMITÉ DES LOISIRS DE BOIS-FRANC ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Bois-Franc a des fonds au compte de banque pour commencer le remboursement du prêt que la municipalité lui a accordé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut pas nuire au Comité des loisirs en lui demandant le remboursement complet de la dette en une année;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'autoriser le Comité des loisirs à remettre le prêt de 10 000 \$ en deux parties, 5 000 \$ en 2022 et 5 000 \$ en 2023.

Adoptée.

2022-RAG-6482

**ACHAT DE MG-20 (0 ¾) POUR LES CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE l'hiver très froid que nous avons eu a eu une grande incidence sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs trous et crevasses à remplir afin d'améliorer l'état des chemins;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'un voyage complet de 0 ¾ afin d'en avoir amplement pour les réparations printanières et qu'il nous reste une réserve pour les futurs travaux.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bois-Franc a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu :

QUE la municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Don de vélos**

La directrice générale présente au conseil un projet de Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau. Ceux-ci aimeraient monter un projet de don de vélos qui passerait par les municipalités. Le projet est très intéressant, mais comme nous

n'avons qu'un employé municipal pour tout faire, nous ne pouvons nous permettre de lui ajouter la tâche supplémentaire de s'occuper de vélos (entretien, réparation,...). Nous ne désirons pas non plus que les gens en profitent pour apporter des vélos non utilisables juste parce que c'est une façon pour eux de s'en débarrasser, car nous n'avons pas l'espace pour accumuler ce genre de chose.

2022-RAG-6484

**APPUI À LA MRCVG – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police, les services de la Sûreté du Québec (SQ) sont fournis en application des ententes conclues entre la ministre de la Sécurité publique et les MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de la Sécurité publique (MSP), est échue depuis décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cette échéance, la SQ continue de fournir ses services à la MRC, en attendant la conclusion d'une nouvelle entente, conformément à l'article 80 de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont en cours au niveau provincial depuis plusieurs années pour le renouvellement de ces ententes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a été informée par le MSP, en novembre 2021, que des travaux inhérents au renouvellement des ententes relatives à la fourniture de services de police par la SQ se sont déroulés dans les derniers mois, par l'entremise d'un comité de liaison et d'un comité de révision du modèle d'entente, comités formés de représentants de la SQ, de la FQM, de l'UMQ et du MSP;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant ces travaux, un nouveau modèle d'entente ainsi qu'un nouveau modèle de répartition des effectifs basé sur la charge de travail devaient être présentés aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** des rencontres de présentation, prévues dans plusieurs MRC du Québec, ont été annulées en décembre 2021 suite à de nombreuses préoccupations soulevées relativement au plan de répartition des effectifs devant être présenté;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions seraient à ce jour toujours en cours avec la SQ et les partenaires impliqués dans le dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, il est inconcevable de présumer qu'une baisse des effectifs pourrait être envisagée sur son territoire, considérant notamment la grandeur du territoire desservi ainsi que les statistiques présentées aux différents rapports annuels de son comité de Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite que tous les facteurs inhérents à son territoire soient pris en considération dans le cadre du renouvellement de l'entente à intervenir avec le MSP;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc appui la MRCVG dans sa demande :

**De demander** à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, qu'aucune réduction des effectifs ne doit être prévue sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec à intervenir avec la MRC.

**De transmettre** copie de la présente résolution à Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la Sûreté du Québec;

**Adoptée.**

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Confirmation de l'aide financière pour la patinoire**

La directrice présente au conseil la lettre mentionnant que la subvention demandée pour les bandes de la patinoire et les toitures sur les estrades a été acceptée. La mairesse en profite pour mentionner aux conseillers que nous avons la chance d'avoir plusieurs subventions acceptées cette année et qu'il faudra donc que les conseillers s'investissent en temps pour aider à réaliser tous nos projets.

2022-RAG-6485

##### **DEMANDE DE BOURSE DE LA CEHG**

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 150 \$ par finissant même si celui-ci est finissant d'une autre école (ex. : secteur anglais). Les conditions à la bourse sont que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc et que celui-ci doit poursuivre des études postsecondaires.

**Adoptée.**

##### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6486

##### **AUDIT DE CONFORMITÉ – DÉPÔT AU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc a reçu en date du 14 mars 2022, une lettre de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre reçue du vice-président à la vérification nous informant que l'audit de conformité de la transmission des rapports financiers à la ministre des Affaires

municipales et de l'Habitation, en vertu de l'article 86.7 de la loi sur la Commission municipale;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que le conseil dépose lors de l'assemblée du 6 avril 2022, l'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2022-RAG-6487

### **LETTRÉ D'APPUI POUR TRICENTRIS**

CONSDIÉRANT QUE Tricentris désire poursuivre ses ententes avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE son statut présentement est OBNL et qu'ainsi, à compter du 15 avril prochain, si son statut n'est pas modifié, il ne pourra plus prendre des ententes de gré à gré avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris désire poursuivre ses contrats avec les municipalités, mais que pour se faire, il doit changer son statut pour celui de coopérative de solidarité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'appuyer Tricentris dans sa demande de changement de statut afin que celui devienne une coopérative de solidarité et qu'ainsi, il puisse poursuivre ses ententes avec les municipalités tout en s'assurant d'être transparent dans le traitement des fonds publics qui transigent par lui, puisque la responsabilité de s'approvisionner par appels d'offres lui reviendrait. L'appui sera donné sous forme de lettre comme demandé par Tricentris.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Statistiques de la bibliothèque**

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de février 2022.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Offre de Mosaïc 3D**

La directrice présente au conseil une offre de Mosaïc 3D concernant les carrières et sablières. Ceux-ci ont des services pour levées aéroportés LiDAR et photo. Ces appareils permettent de prendre les mesures d'une sablière et l'année suivante, de reprendre les mesures afin de dire à la municipalité quelle quantité assez juste est sortie de la sablière. Les prix sont assez élevés donc, le conseil demande à la directrice de revoir avec le fournisseur s'il y a possibilité de le faire aux deux ans au lieu de chaque année et dans ce cas, est-ce que le prix resterait le même. Nous y reviendrons donc dans une séance ultérieure avec les nouvelles informations et d'ici là, le conseiller Philippe St-Jacques et la directrice feront une rencontre avec les propriétaires de sablières afin de voir si nous pouvons nous entendre avec eux sans être obligés d'utiliser des techniques qui coûtent cher à la municipalité.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Mise à jour du Plan de sécurité civile**

La directrice mentionne au conseil que suite aux élections, il faudra faire une mise à jour de notre plan de sécurité civile puisque certains conseillers qui étaient présents sur le plan ne sont plus au conseil depuis novembre 2021. La directrice va transférer le plan avec les endroits surlignés où il doit y avoir un changement et nous y reviendrons à la prochaine séance avec les choix de tous.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Appel d'offres – réfection de la toiture du centre communautaire**

La directrice demande aux conseillers s'ils ont pu prendre connaissance de l'appel d'offres préparé par la directrice pour la réfection de la toiture du centre communautaire. Ceux-ci en ont pris connaissance, mais comme nous n'avons aucune connaissance dans les toitures, ceux-ci aimeraient que nous prenions des informations auprès d'un professionnel afin d'être certain que la partie plate doit être aussi faite ou si nous faisons juste la partie en bardeau d'asphalte sur le contour.

2022-RAG-6488

## **LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN**

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

**Que** la municipalité de Bois-Franc condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

**Que** la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses



forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

**Que** la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

**Que** la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

**Que** la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adoptée.

2022-RAG-6489 **CONGRÈS DE LA FQM**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'autoriser la mairesse Julie Jolivette, la directrice générale Annie Pelletier et le conseiller Philippe St-Jacques à assister au congrès de la FQM à Montréal les 21, 22, 23 et 24 septembre 2022 et de payer les frais d'inscription et de déplacement de ceux-ci.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6490 **ANNONCE AU FEUILLET PAROISSIAL DE L'ASSOMPTION DE MARIE**

Il est proposé par la conseillère Michelle Payette et unanimement résolu d'accorder un montant de 200 \$ pour l'annonce au feuillet paroissial de l'Assomption de Marie pour 2022.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6491

**ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de travaux version no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

2022-RAG-6492

**AUTORISATION POUR DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET REMISE DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

CONSIDÉRANT QUE nous désirons faire l'installation d'une borne incendie au lac d'Écorces;

CONSIDÉRANT QUE tout dépend s'il y a des espèces menacées ou non, il y a deux façons de fonctionner, soit un certificat d'autorisation ou la remise d'un certificat de conformité;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'autoriser l'inspectrice municipale Annie Pelletier à présenter, au nom de la Municipalité de Bois-Franc, une demande de certificat d'autorisation ou d'émettre dans d'autres cas, un certificat de conformité suite aux travaux.

Adoptée.

2022-RAG-6493

### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Conseil en bref**

La directrice remet aux conseillers une copie du conseil en bref de la MRC Vallée-de-la-Gatineau du mois de mars 2022 pour leur information.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Report de la 5<sup>e</sup> édition de la Soirée Reconnaissance**

La directrice générale présente au conseil une communication de la MRCVG mentionnant que la 5<sup>e</sup> édition de la Soirée Reconnaissance est reportée d'une année dû aux limitations avec la COVID-19.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Informations de M. Michel Gauthier dans le dossier de la salle de spectacle**

La directrice présente au conseil plusieurs documents envoyés par M. Gauthier démontrant les démarches qu'il a faites dans ce dossier, où il en est à son départ et les informations sur l'augmentation des coûts prévus.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Montant accordé pour chemin à double vocation**

La directrice présente au conseil une lettre confirmant que la municipalité a droit, pour 2021, à un montant de 12 000 \$ pour le chemin du Parc Industriel qui est un chemin à double vocation.

2022-RAG-6494

##### **PRÊT DE LA SALLE SANS FRAIS POUR LE BRUNCH DE LA FÊTE DES MÈRES – COMMUNAUTÉ ST-BONIFACE**

CONSIDÉRANT QUE la communauté St-Boniface demande au conseil le prêt de la salle communautaire et de la cuisine sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le comité fait de gros efforts afin d'amasser des fonds pour le maintien de notre église et qu'il est important de les soutenir et de les encourager;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu de prêter la salle et la cuisine gratuitement au comité de l'église St-Boniface afin que ceux-ci puissent organiser un brunch de la fête des Mères dans le but d'amasser des fonds pour l'église.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Réponse du Ministère des Transports concernant notre appui pour un deuxième pont à Maniwaki**

La directrice présente au conseil une lettre reçue du ministère des Transports concernant notre appui à Maniwaki. Ceux-ci mentionnent que pour l'instant, il n'est pas dans les plans du MTQ de construire un deuxième pont à Maniwaki, mais qu'ils s'assureront du bon état des infrastructures en place et que d'ailleurs, des réparations majeures afin d'entretenir le pont à Maniwaki sont en cours.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Offre de service de réparation de nids-de-poule avec asphalte froide**

Michel Lacroix Construction a envoyé une offre de services concernant la réparation des nids-de-poule dans nos municipalités.

Nous avons déjà un employé qui peut faire ce genre de réparations et comme nous n'avons que très peu de kilomètres à entretenir, notre employé a le temps de le faire.

2022-RAG-6495

### **DEMANDE DE DIMINUTION DE VITESSE SUR UNE PORTION DE LA ROUTE 105**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour une diminution de vitesse sur la Route 105, plus précisément de l'entrée nord de la municipalité jusqu'au 700, Route 105;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon est plus à risque, car les maisons situées dans la côte n'ont aucune visibilité si un camion lourd s'en vient;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte circulation de poids lourds sur cette route et qu'ainsi, le risque d'accident lorsque les citoyens sortent de leur cour dans cette partie de la municipalité est beaucoup plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire la demande au ministère des Transports de diminuer la vitesse à 70 km/h de l'entrée nord de la municipalité jusqu'au 700, Route 105.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Demande de commandite de Voix et Solidarité des aidants naturels de la Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice présente au conseil une demande de commandite afin d'amasser des fonds pour l'embauche d'une chargée ou un chargé de projet et pour les démarches administratives auprès des instances municipales et provinciales, ainsi qu'à l'élaboration du plan d'affaire et demandes de financements. Le conseil est positif à un tel projet, mais comme nous sommes très limités en dons, le conseil préfère sélectionner les projets qui impactent directement sa municipalité.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Chemin Bois-Franc-Montcerf – Transit VTT**

La mairesse mentionne qu'elle a reçu de l'information à l'effet qu'un agent de la Sûreté pourrait nous aider dans ce dossier. Elle va le contacter et voir s'il y a possibilité de réaliser ce projet selon son expérience et si oui, serait-il disponible pour nous aider dans cette demande.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Rue Branchaud**

Le conseiller François Beaumont mentionne qu'il y a deux gros trous à réparer sur le chemin Branchaud. La directrice mentionne que suite à l'achat de notre voyage de MG-20, elle va envoyer l'employé voir si nous pouvons le réparer temporairement avec cela.

2022-RAG-6496

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale